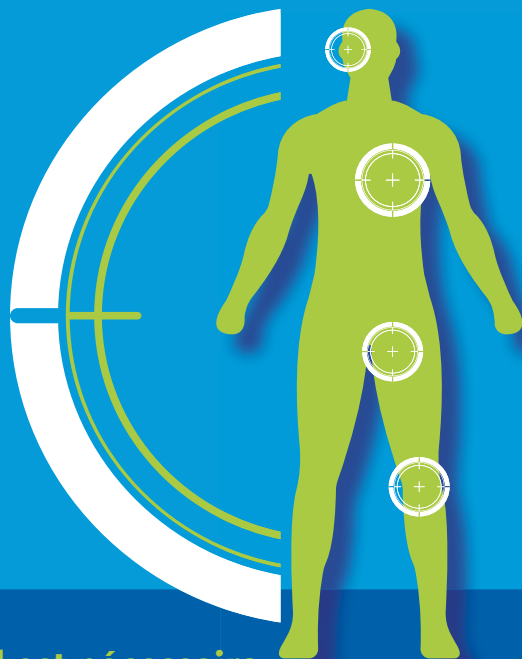


Vous êtes porteur d'un implant

dentaire, articulaire, mammaire, cardiaque, vasculaire, intraoculaire, cochléaire, génital, digestif...



Dans tous les cas,
un suivi médical est nécessaire



Les bonnes questions à se poser...

- Avez-vous la **carte de porteur d'implant** ?
- Connaissez-vous les modalités du **suivi médical** lié à votre implant ?
- Savez-vous comment vous assurer de son bon **fonctionnement** ?
- Connaissez-vous les **effets indésirables et les signes d'usure** ?
- Connaissez-vous les **signes cliniques** qui justifient une consultation ?
- Avez-vous pensé à **informer votre médecin traitant et les autres professionnels de santé** ?
- Savez-vous que toutes les informations sur votre implant peuvent figurer sur votre **Dossier Médical Partagé (DMP)** ?

Qu'il soit thérapeutique ou esthétique, un implant est un dispositif médical réglementé au même titre que les autres produits de santé. Tout implant peut s'altérer ou dysfonctionner et être à l'origine d'effets indésirables. Certains ont une durée de vie limitée.

Tout porteur d'un implant doit donc être vigilant quant aux signes potentiellement indicateurs d'un effet indésirable et s'assurer du suivi médical de son implant.



La carte de porteur d'implant : ayez-la toujours sur vous !

Suite à la pose de votre implant, vous recevez une carte. Celle-ci vise à assurer une bonne information et une coordination entre les professionnels de santé. En cas de détérioration ou de perte de votre carte, prenez contact avec l'établissement de santé implanteur.



Les signes cliniques qui justifient une consultation

Ces signes peuvent figurer dans les documents d'information remis par le chirurgien lors de l'implantation. En cas de doute, consultez votre chirurgien ou votre médecin traitant.



Le suivi médical

Consultez votre chirurgien ou votre médecin traitant pour en connaître les modalités et la fréquence : consultations médicales ou chirurgicales, examens (radiologiques, analyses biologiques, etc.).



L'information de votre médecin traitant et des autres professionnels de santé

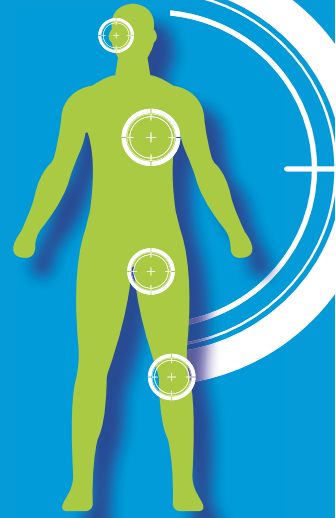
Signalez à votre médecin traitant que vous portez un implant, cette information est très importante pour lui.

Pensez à présenter votre carte ou à signaler votre implant lors de chaque visite, consultation médicale ou hospitalisation, même pour un motif qui vous paraît sans lien direct avec votre implant. N'hésitez pas à prendre contact avec les professionnels de santé vous prenant en charge.



Vous avez un Dossier Médical Partagé (DMP) ?

Demandez aux médecins qui vous prennent en charge d'inclure toutes les informations concernant votre implant et son suivi dans votre DMP.



Les informations relatives à votre implant sont renseignées dans votre dossier médical au sein de l'établissement de santé où vous avez été hospitalisé ou chez le médecin ou le chirurgien-dentiste qui a accompli l'acte.

Créez votre Dossier Médical Partagé sur internet, chez votre médecin traitant, chez votre pharmacien ou à l'accueil de votre Caisse primaire d'Assurance Maladie.

www.dmp.fr

